Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260126-DELIB_2026_08-DE

COMMUNE DE LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LANILDUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT, Maire.

Date de convocation : 21 janvier 2026

Nombre de membres :
- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 13

Présents : Jean-Noël BRIANT, Gérard FLOC'HLAY, Françoise MORVAN, Blandine CORLAY, Raymond MELLAZA, François PRIGENT, Arnaud LEYZOUR, Elisabeth SIMPSON, Gabriel PRIGENT, Véronique BARBE-BEDEL, Cécile LEON, Guy LANNUZEL

Absent ayant donné pouvoir : Christine POULLAOUEC a donné pouvoir à Françoise MORVAN

Absent : Delphine COROLLEUR

Assiste à la réunion : Tayeb-Alexandre S'HIEH, conseiller aux décideurs locaux

Secrétaire de séance : Raymond MELLAZA

Délibération 2026-08 :
Attribution d'une subvention exceptionnelle au fonds de dotation du Marin Breton

Madame Blandine CORLAY, adjointe en charge des affaires culturelles, rappelle à l'Assemblée que la commune a accueilli l'été dernier, l'exposition de photographies de Jacques de Thézac intitulée *« Les fils de la côte »*. Cette exposition, qui rend hommage à la vie quotidienne des enfants de marins au début du XX^{ème} siècle, a rencontré un grand succès auprès des habitants et des visiteurs.

Elle a été rendue possible grâce au partenariat avec l'association l'Œuvre du Marin Breton, engagée en faveur des marins et de leurs familles, et qui œuvre également à la restauration et la mise en valeur du fonds photographique de Jacques de Thézac.

Ce fonds, composé de plus de 4 000 œuvres, nécessite l'intervention de spécialistes afin d'en assurer la conservation et la restauration. Le fonds de dotation du Marin Breton souhaite mobiliser des ressources financières pour mener à bien ces actions. Il est proposé que la commune y contribue. En contrepartie, une nouvelle exposition pourra être mise gracieusement à disposition de la collectivité pour l'été 2026.

Entendu l'exposé de Madame CORLAY,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,
Considérant l'intérêt culturel et patrimonial du partenariat établi avec l'association « L'Œuvre du Marin Breton »,

Il est proposé au Conseil municipal de :
- **Attribuer** une subvention exceptionnelle de 1 000 € au fonds de dotation du Marin Breton afin de soutenir ses actions de restauration et de mise en valeur du fonds photographique de Jacques de Thézac,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à verser la somme allouée à l'association et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Préciser** que la dépense sera imputée au chapitre 65 – article 65748.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260126-DELIB_2026_08-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Jean-Noël BRIANT,
Maire